

**PROCÈS VERBAL N° 02-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS
DU LUNDI 27 MARS 2023**

Séance du LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de membres :

- afférents au C.M. : 15
- en exercice : 13
- présents : 9

L'an deux mil vingt-trois et le lundi vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

21 mars 2023

Présents : 9

MASSEBEUF Richard
AUBOSSU Solange
MERAL Ghislaine

GUYON Marc
CHAREYRE Fabrice

PARGOIRE Caroline
CLAUZIER Laurence

MACIEJEWSKI Noël
MAGALHAES Stéphanie

Date d'affichage :

21 mars 2023

Absents : 1

HARDER Georg

Procurations : 3

CHANEAC B. à MASSEBEUF R.
VITAL C. à PARGOIRE C.

PIOLA S. à MACIEJEWSKI N.

Secrétaire de séance :

GUYON Marc

En début de séance, le Maire fait observer une minute de silence en hommage à **Patrick SALQUE (ZAZE)** décédé. Membre des commissions « Urbanisme, Voirie, Réseaux, Bâtiments et Travaux » et « Contrôle des listes électorale » depuis 2020, il fut aussi conseiller municipal entre 2008 et 2014 très apprécié pour sa gentillesse, son humour et ses compétences.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION M14-2022 (budget principal)

Résultat de Fonctionnement :	Recettes :	667 328,70 €
	Dépenses :	506 977,57 €
		<hr/>
		160 351,13 €
 Résultat d'Investissement :	 Recettes :	 337 290,36 €
	Dépenses :	447 412,40 €
		<hr/>
		- 110 122,04 €
 TOTAL GÉNÉRAL		 50 229,09 €

2/OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2022 SANS AUGMENTATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de suivre les propositions de la commission « finances » du 20 mars dernier et de **ne pas augmenter** les taux des impôts locaux 2023 pour la 4^{ème} année consécutive ci-dessous.

Taxes	Taux 2023	Pour mémoire	Pour information
		Taux 2022	Variation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.17 %	28.17 %	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88.36 %	88.36 %	0.00 %
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5.66 %	0 %	0 %

3/OBJET : M14 – Vote du Budget Primitif M14 2023 (budget principal) :

Avant le vote du budget, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, le Maire remet au Conseil Municipal, un état retraçant toutes les indemnités brutes, tous les remboursements des frais égalent à zéro (kilométriques, repas, séjour...) et tous les avantages en nature égalent à zéro des élus pour l'année précédente,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11 en date du 25.5.2020 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints,
Vu l'état précité remis à chaque élu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la communication de toutes les sommes perçues par le Maire et les Adjoints en 2022.

Sur proposition de la commission des finances du 20 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget M14 2023 sans augmentation des taux des impôts locaux et sans emprunt nouveau :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés également ce jour.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	813 000 €	513 000 €
Recettes	813 000 €	513 000 €

4/OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION M49-2022 (eau et assainissement)

Résultat de Fonctionnement :	Recettes :	420 212,24 €
	Dépenses :	235 001,94 €
		185 210,30 €
Résultat d'Investissement :	Recettes :	656 875,74 €
	Dépenses :	79 901,10 €
		576 974,64 €
TOTAL GÉNÉRAL		762 184,94 €

5/OBJET : M49 – Vote du Budget Primitif M49 2023 (budget annexe eau + assainissement)

Sur proposition de la commission des finances du 20 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget M49 2023, sans augmentation des Tarifs :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés ce jour.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	453 000 €	840 000 €
Recettes	453 000 €	840 000 €

6/OBJET : MODIFICATIONS ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement de l'eau potable a été établi, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2005, modifié par délibération du 5 mars 2012 et du 17 mars 2014.

Monsieur le Maire propose sa mise à jour ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les modifications et la mise à jour du règlement annexé à la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**Le Maire informe le Conseil Municipal :****➤ DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER POUR LESQUELLES LA COMMUNE NE PRÉEMPTÉ PAS SUR LES VENTES :**

- Maison sur terrain A1443, 21 lotissement Pré de la Fontaine de consorts KLEINPETER à Dumitru APOSTOL et Maria TIMUC

➤ Le Maire informe que le nettoyage des berges de l'Ardèche aura lieu samedi 15 avril 2023. Les personnes qui souhaitent participer à cette action doivent s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie. À la suite de cette opération, AURANCE ÉNERGIE présentera les panneaux photovoltaïques installés sur les toits de la salle polyvalente et de l'école.

Programmation de cette journée (annulée en cas de mauvais temps) :

- 9 h 30 : départ de la salle polyvalente pour le nettoyage des berges,
- 11 h 30 : retour à la salle polyvalente pour l'inauguration de la pose de panneaux photovoltaïques, suivi du pot de l'amitié.

➤ Le Maire informe que le bâtiment de l'école date de plusieurs années. Par conséquent, un audit énergétique par le SDE07 va être réalisé pour un montant de 1 911,65 €.

➤ Solange AUBOSSU, Conseillère Municipale, informe que l'association des Aînés Ruraux souhaite qu'un banc ou deux soient installés à l'Ouest de la salle polyvalente, le long du terrain de jeux de boules. En effet, du fait qu'il y ait 2 jeux, les boulistes et spectateurs pourraient s'asseoir.

➤ COMMISSION COMMUNICATION :

A l'issue du Conseil Municipal, à 22h30, elle entérinera le projet du bulletin du 1^{er} trimestre 2023 et préparera le bilan mi-mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Fait et affiché à Saint Didier sous Aubenas, le 3 avril 2023.

**Le Maire,
Richard MASSEBEUF**



**Le Secrétaire de séance,
Marc GUYON**